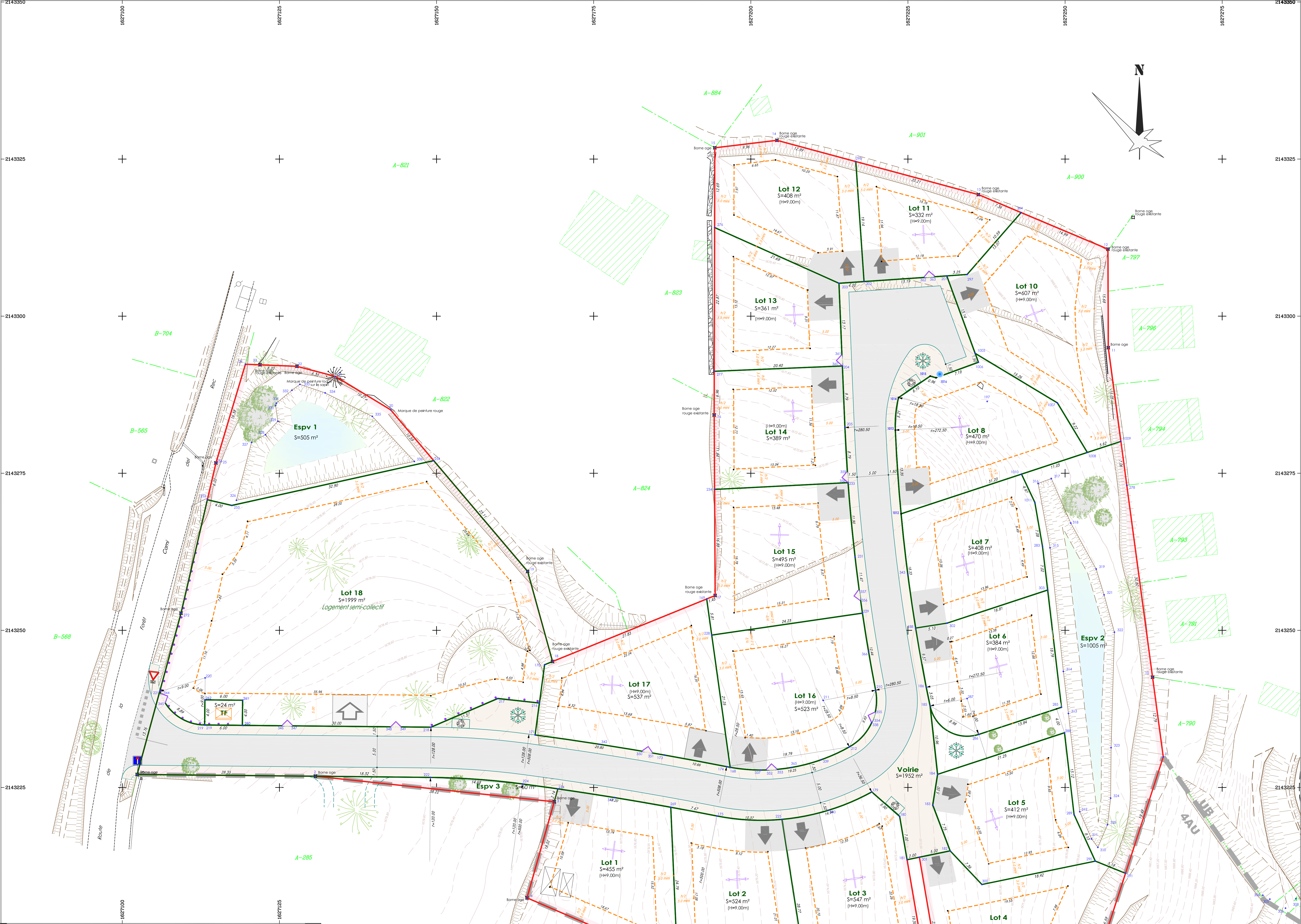




DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER PA4 B

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

LOTISSEMENT "LE CLOS DEL BAILLE"

PLAN DE MASSE-PARCELLAIRE

CADASTRE :
Section A
N° 286 288 289 290
Coll del Baïlle "

MODIFICATIONS	SYSTEME DE COORDONNEES Lambert 93 (C4)		TERRAIN S.S.
	DESIGNE	VERIFIE	
Modification : réduction du nombre de lots et du périmètre.	L.T.		05.05.2022
Modification des lots 7-8-10-11 et suppression du lot 9.	S.S.		12.07.2023
Modification des lots 7-8-10-11 et suppression du lot 9.	S.S.		05.04.2024
Déplacement du poste de transformation entraînant la modification du lot n°18.	S.S.		02.07.2024

REPRODUCTION RESERVEE	REF. 21247 21247 pa4b-5-modif.dwg	CARTOGRAPHIE INFORMATISEE REALISEE EN C.A.O. - D.A.O.
-----------------------	--------------------------------------	--

— Périmètre du lotissement (non borné)

— Emplacement réservé à la construction (H= Hauteur maximale des constructions)

— Interdiction d'entrée et de sortie du lot pour tout véhicule et piétons

— Orientation du faîtage principal

— Candélabre en servitude dans le lot (voir détail)

— Accès privatif (lot 18)

— Accès privatif et double parking non clos imposés

— Zonage PLU

— Dépôt de neige

— Emplacement pour containers d'ordures ménagères

— Servitude de conduite d'eau usée enterrée :
- fonds dominant : lot n°11
- fonds servant : lot n°10

— Panneaux de signalisation :
- Cédez le passage (AB3+M9C)
- Voie sans issue (C13A)

— Application cadastrale

DETAIL POSE CANDELABRE
(en servitude dans le lot)

COTE RUE

COTE LOT

Superficie totale des lots 9.371 m² (*)
Superficie totale espv + bassin + f... 1.594 m² (*)
Superficie voirie 1.952 m² (*)
Superficie totale lotissement 12.917 m² +

Nombre de lots = 17

Nota : les limites proposées ne pourront être définitives qu'à l'issue d'un bornage contradictoire sous réserve de l'accord des parties concernées. Les surfaces seront calculées définitivement après bornage complet du périmètre. L'application cadastrale figure à titre informatif et fiscal, elle ne peut constituer une preuve certaine de propriété.